DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	091

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION
07 novembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
18 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 25

PRESENTS : 15

VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le treize novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle de la Grange aux Anneaux à Boissy -Sous-Saint-Yon en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire.

Etaient présents : M. PICHON Jean–Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M.GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – M. FAUCHÉ Fabien – Mme HEMON Alexandra – Mme BLAIZE Sophie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick– M. DORIZON Maurice – M. LION Robert.

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme MOAL Sylvie représentée par
M. REYNAUD Max

M. GOFF Jullian représenté par
M. LOURS Xavier

M. LAURENT Eric représenté par
M. PICHON Jean–Marc

M. TISCHENBACH Thierry représenté par
M. IBOUADILENE Francis

Mme BILIEN Carine représentée par
M. LION Robert

Mme PEDRONO Anne-Marie représentée par
M. DORIZON Maurice

Mme BONNASSEAU Patricia représentée par
Mme COURTOIS Cécile

M. CHAMPION Patrick représenté par
M.GAUTHIER Dominique

Absent(e)s non représenté(e)s : Mme LEROMAIN Nadège – Mme SCACCHI Anne.

M. GAUTHIER Dominique a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON ET LA SOCIETE ENEDIS POUR LA REALISATION DE DESSINS MURAUX (FRESQUES) SUR DES POSTES ELECTRIQUES VANDALISES

Publié le : 14/11/2025 16:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/44342

Monsieur le Maire expose vouloir convenir d'une convention avec ENEDIS en vue de l'entretien des postes électriques afin de réduire les impacts sur l'environnement par le traitement des graffitis et l'intégration d'ouvrage électrique dans l'environnement.

La collectivité souhaite intégrer au mieux les postes de distribution publiques souvent dégradés par des graffitis peu esthétiques. Soucieuse de la qualité du cadre de vie et consciente de l'impact de ce phénomène sur l'environnement, la collectivité, propriétaire des ouvrages, a décidé de mettre en place un projet porté par la Commune de Boissy Sous Saint Yon dont le thème retenu mettra en lumière les valeurs de la république.

Il est donc proposé au Conseil de conclure une convention de partenariat et de financement.

Il est précisé qu'ENEDIS s'engage à verser 300€ par poste de transformation rénové dans la limite d'un par an, et que le suivi opérationnel du partenariat sera assuré par un représentant de chaque partie.

La convention détermine la nature des travaux à mener :

- Nettoyage du génie civil
- Protection des grilles d'aération, de la porte et de la plaque sur les consignes de sécurité
- Réalisation d'une fresque peinte

Ainsi que le mode opératoire et les engagements respectifs de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon et ENEDIS.

La convention est conclue pour une durée d'un an, prendra effet à compter de sa date exécutoire et ne sera pas reconduite par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L.111.1 et suivants,

CONSIDERANT que le réseau de distribution d'électricité est aujourd'hui un service public local sous la responsabilité de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon,

CONSIDERANT que la commune de Boissy-sous-Saint-Yon ainsi qu'ENEDIS ont identifié un transformateur pouvant être remis en état Espace Pasteur,

CONSIDERANT que ce projet consiste en la réalisation d'une fresque extérieur sur le poste de transformation électrique,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines et Affaires Générales, en date du 10/11/2025,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Publié le : 14/11/2025 16:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/44342

À l'unanimité,

ADOPTE les termes de la convention.

AUTORISE Le Maire **à** signer la convention de partenariat entre ENEDIS et la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, ainsi que tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20251113-DEL2025-091-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2025

Publié le : 14/11/2025 16:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/44342